

**MAIRIE DE BOUGLAINVAL**

☎ : 02.37.22.88.08

28130 BOUGLAINVAL

accueil@mairie-bouglainval.fr

www.mairie-bouglainval.fr

DEPARTEMENT  
D'EURE ET LOIR

ARRONDISSEMENT  
DE CHARTRES

CANTON  
D'EPERNON

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : le 1<sup>er</sup> février 2019

L'an deux mil dix neuf le jeudi 7 février, à 20h30 le Conseil Municipal de la commune de Bouglainval, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe BAETEMAN, Maire.

Membres présents: Philippe BAETEMAN, Sylvie LEHOUX, Xavier PETIT, Noël DIEU, Chrystelle GARDIEN BAETEMAN, Emmanuel FAROUX, Emilien DESCHAMPS, Sébastien DUVAL, Didier GENET  
Absents et excusés : Claude BORDIER, Johanna REBOLLEDO-LUCAS, Angéla VUACHET.

Secrétaire de séance : Emmanuel FAROUX est élu à l'unanimité

### VALIDATION COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 19 décembre 2018

### FINANCES

Monsieur le Maire prend la parole et rappelle que la commission travaux s'est réunie le 24 janvier 2019. Cette commission a défini les travaux d'investissement qui pourraient être réalisés en 2019, en conséquence M. PETIT a demandé des devis aux artisans afin de pouvoir faire les demandes de subvention correspondantes.

M. PETIT présente les différents travaux d'investissements prévus.

#### 1. Réfection des parkings de la Mairie et du grand parking de la vallée

M. PETIT précise que pour le parking de la Mairie, des bordurettes seront posées afin de bien délimiter les emplacements, que le revêtement des deux parkings sera réalisé en « ECF », plus durable que le simple bicouche mais moins cher que l'enrobé classique. Les délimitations des emplacements seront matérialisées sur le parking de la Mairie, ainsi que les emplacements handicapés, par le personnel communal. Les travaux pourront être réalisés après l'intervention de Chartres Métropole pour l'installation de l'éclairage du grand parking. Le montant du devis proposé par la société MUSCI SAS s'élève à 17 694,50 € HT (21 233,40 € TTC).

Ces travaux peuvent bénéficier de la subvention du département (FDI) et du fonds de concours de Chartres Métropole.

Le plan de financement est le suivant :

- Montant des dépenses : 17 694,50 € HT, 21 233,40 € TTC
- Subvention FDI (30 %) : 5 308,35 €
- Subvention Chartres Métropole (30 %) : 5 308,35 €
- FCTVA (16,404 % du montant TTC) : 3 483,13 €
- Autofinancement commune : 7 133,57 €

A l'unanimité des membres présents, le conseil autorise Monsieur le Maire à demander les subventions auprès du département (FDI) et de Chartres Métropole pour la réfection des parkings et à signer tout document.

#### 2. Voirie devant la Mairie : Rue des Eternys depuis l'intersection Rue de Chateauneuf jusqu'au pont de la Vallée du Larrys

La société MUSCI SAS a fait un devis s'élevant à 10 068 € HT (12 081,60 € TTC).

Ces travaux peuvent bénéficier de la subvention du département (FDI) et du fonds de concours de Chartres Métropole.

Le plan de financement est le suivant :

- Montant des dépenses : 10 068 € HT, 12 081,60 € TTC

- Subvention FDI (30 %) : 3 020,40 €
- Subvention Chartres Métropole (30 %) : 3 020,40 €
- FCTVA (16,404 % du montant TTC) : 1 981,87 €
- Autofinancement commune : 4 058,93 €

A l'unanimité des membres présents, le conseil autorise Monsieur le Maire à demander les subventions auprès du département (FDI) et de Chartres Métropole pour la réfection de la voirie devant la Mairie et à signer tout document.

### 3. Réfection cour de l'école

Monsieur PETIT rappelle qu'il est prévu de remplacer la fosse septique au niveau des écoles, et que ces travaux nécessiteront de casser la cour de l'école maternelle actuelle. Il convient de procéder à son remplacement.

La société MUSCI SAS a fait un devis s'élevant à 20 945,00 € HT (25 134,00 € TTC).

Ces travaux peuvent bénéficier de la subvention du département (FDI) et du fonds de concours de Chartres Métropole.

Le plan de financement est le suivant :

- Montant des dépenses : 20 945 € HT, 25 134 € TTC
- Subvention FDI (30 %) : 6 283,50 €
- Subvention Chartres Métropole (30 %) : 6 283,50 €
- FCTVA (16,404 % du montant TTC) : 4 122,98 €
- Autofinancement commune : 8 444,02 €

A l'unanimité des membres présents, le conseil autorise Monsieur le Maire à demander les subventions auprès du département (FDI) et de Chartres Métropole pour la réfection de la cour de l'école maternelle et à signer tout document.

### 4. Réalisation d'une salle d'archive et la passerelle pour y accéder

Les pièces actuellement utilisées pour stocker les archives de la commune sont dispersées et pas fonctionnelles. L'idée serait de récupérer la pièce au-dessus de la salle de conseil pour faire une salle dédiée aux archives municipales. Cette pièce n'étant pas accessible, il faut réaliser une passerelle entre les deux toits du complexe afin d'y accéder.

MARTI Architecte DPLG, MEGA Charpente, COLOU (Toiture) et POLE Design (aménagement intérieur) ont été contactés afin de réaliser des devis pour la réalisation du projet. Le montant total s'élève à 32 802 € HT (39 362,40 € TTC).

Ces travaux peuvent bénéficier de la subvention du département (FDI) et de l'Etat (DETR).

Le plan de financement est le suivant :

- Montant des dépenses : 32 802 € HT, 39 362,40 € TTC
- Subvention FDI (30 %) : 9 840,60 €
- Subvention DETR (20 %) : 6 560,40 €
- FCTVA (16,404 % du montant TTC) : 6 457,00 €
- Autofinancement commune : 16 504,40 €

A l'unanimité des membres présents, le conseil autorise Monsieur le Maire à demander les subventions auprès du département (FDI) et de la préfecture (DETR) pour la réalisation d'une salle d'archive et la passerelle et à signer tout document.

### 5. Réfection toiture Chœur de l'église

La toiture du chœur de l'église présente un dysfonctionnement (infiltration d'eau). Afin de remédier à ces problèmes, la société COLOU a réalisé un devis pour un montant de 14 580,75 € HT (17 496,90 € TTC).

Ces travaux peuvent bénéficier du fonds de concours « patrimoine » par Chartres Métropole.

Le plan de financement est le suivant :

- Montant des dépenses : 14 580,75 € HT, 17 496,90 € TTC
- Subvention Chartres Métropole (50 %) : 7 290,38 €
- FCTVA (16,404 % du montant TTC) : 2 870,19 €
- Autofinancement commune : 7 336,33 €

A l'unanimité des membres présents, le conseil autorise Monsieur le Maire à demander les subventions auprès de Chartres Métropole pour la réfection de la toiture du Chœur de l'église et à signer tout document.

### 6. Réfection école maternelle

M. PETIT rappelle que l'école élémentaire a entièrement été remise à neuf. Afin de finaliser cette campagne, il faut qu'on remette à neuf les peintures de la maternelle.

Un devis a été réalisé par la société Alex Habitat 28 pour un montant de 10 584 € TTC (TVA non applicable, art 293B du CGI).

Ces travaux peuvent bénéficier de la subvention du département (FDI) et de l'Etat (DETR).

Le plan de financement est le suivant :

- Montant des dépenses : 10 584 € TTC
- Subvention FDI (30 %) : 3 175 €
- Subvention DETR (20 %) : 2 116,80 €
- Autofinancement commune : 5 292,00 €

#### 7. Réfection salle de repos ALSH

Un devis a été réalisé par la société Alex Habitat 28 pour un montant de 1 100 € TTC (TVA non applicable, art 293B du CGI).

Ces travaux peuvent bénéficier de la subvention du département (FDI) et de Chartres Métropole

Le plan de financement est le suivant :

- Montant des dépenses : 1 100 € TTC
- Subvention FDI (30 %) : 330 €
- Subvention CM (30 %) : 330 €
- Autofinancement commune : 440,00 €

M. PETIT présente également un devis pour étendre le nombre de terrains de pétanque suite à la demande de l'association BOC. Un devis a été réalisé par la société MUSCI SAS pour un montant de 10 230 € HT (12 276 € TTC).

M. le Maire dit que ce type d'investissement ne pourra être subventionné que par Chartres Métropole à hauteur de 50 %. Au vu du montant restant à charge de la commune, le conseil municipal ne souhaite pas réaliser ce projet dans ces conditions.

M. le Maire indique que, lors de la réunion du 24 janvier, Mmes VUACHET et REBOLLEDO-LUCAS souhaitaient que la commune investisse dans des jeux de style « parcours santé » à proximité des jeux d'enfants. Etant donné les travaux d'assainissement prévus à cet endroit et le budget estimatif et, suite à un échange avec Mme REBOLLEDO-LUCAS, M. le Maire a proposé que ce projet soit présenté au conseil lors d'une prochaine réunion. Dans le cas d'une validation du conseil, les matériels pourraient être achetés sans subvention et bénéficiés du fonds de péréquation à postériori.

Le tableau ci-après reprend les investissements prévus pour l'année 2019 et les plans de financements.

Travaux	Société	Montant HT	TVA	Subvention FDI		Subvention DETR		Subvention CM		FCTVA 16,404%	Autofinancement
				Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant		
Parking Mairie et Vallée	MUSCI SAS	17 694,50 €	3 538,90 €	30%	5 308,35 €			30%	5 308,35 €	3 483,13 €	7 133,57 €
Voirie Mairie	MUSCI SAS	10 068,00 €	2 013,60 €	30%	3 020,40 €			30%	3 020,40 €	1 981,87 €	4 058,93 €
Cour école	MUSCI SAS	20 945,00 €	4 189,00 €	30%	6 283,50 €			30%	6 283,50 €	4 122,98 €	8 444,02 €
Salle d'archive + Passerelle	MARTI Architecte DPLG	8 270,00 €	1 654,00 €	30%	2 481,00 €	20%	1 654,00 €			1 627,93 €	4 161,07 €
	MEGA Charpente	8 903,30 €	1 780,66 €	30%	2 670,99 €	20%	1 780,66 €			1 752,60 €	4 479,71 €
	COLOU	3 885,00 €	777,00 €	30%	1 165,50 €	20%	777,00 €			764,75 €	1 954,75 €
	POLE Design	11 743,70 €	2 348,74 €	30%	3 523,11 €	20%	2 348,74 €			2 311,72 €	5 908,87 €
	<i>Sous-total</i>		<i>32 802,00 €</i>	<i>6 560,40 €</i>		<i>9 840,60 €</i>		<i>6 560,40 €</i>			<i>6 457,00 €</i>
Réfection toiture chœur église	COLOU	14 580,75 €	2 916,15 €					50%	7 290,38 €	2 870,19 €	7 336,33 €
Réfection école maternelle	Alex Habitat 28	10 584,00 €		30%	3 175,20 €	20%	2 116,80 €				5 292,00 €
Réfection Salle de repos ALSH	Alex Habitat 28	1 100,00 €		30%	330,00 €			30%	330,00 €		440,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>107 774,25 €</b>	<b>19 218,05 €</b>		<b>27 958,05 €</b>		<b>8 677,20 €</b>		<b>22 232,63 €</b>	<b>18 915,17 €</b>	<b>49 209,25 €</b>

#### Adhésion au groupement de commande de Chartres Métropole pour la fourniture d'énergie du complexe (puissance de plus de 36 kVA).

M. le Maire indique que Chartres Métropole a décidé de lancer un groupement de commande pour la fourniture d'énergie pour les bâtiments publics consommant plus de 36 kVA. M. le Maire indique que la commune avait 'raté' la commande groupée initiée par le SDE28, et que nous étions fournis par GEDIA sans tarif particulier. L'adhésion au groupement de commande de Chartres Métropole nous permettrait probablement de bénéficier d'un tarif plus avantageux.

A l'unanimité des membres présents, le conseil autorise Monsieur le Maire à adhérer au groupement de commande de fourniture d'énergie initié par Chartres Métropole et à signer tout document.

**DIVERS**

**RECRUTEMENT ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

Monsieur le Maire indique que nous pouvons être amenés à « embaucher » du personnel vacataire pour remplacer des agents absents ou en formation, afin de permettre une réactivité forte en cas d'arrêt maladie, par exemple. Monsieur le Maire propose de créer un poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps complet à compter du 19/12/2018 jusqu'au 31/12/2019, la durée de travail et le nombre d'heures seront définis en fonction des besoins au moment de l'arrêté nominatif.

A l'unanimité, les membres du conseil autorisent Monsieur le Maire à procéder à la création de poste pour un accroissement temporaire d'activité.

**POINT SUR LE RECRUTEMENT DE LA SECRETAIRE**

M. le Maire fait un point sur le recrutement de la nouvelle secrétaire de Mairie. Il indique que 7 candidatures ont été reçues, que le Maire et les adjoints en ont sélectionné 4 (ceux ayant le profil le plus proche des besoins). 2 candidats (des secrétaires de mairies actuellement en place) ont été short listés et reçus pour un second entretien. Une candidate, de grade rédactrice, a été sélectionnée et intégrera, par voie de mutation, la commune le 1<sup>er</sup> avril 2019 (sous réserve de l'acceptation de préavis réduit par son Maire).

**POINT SUR LE PERSONNEL**

Mme GARDIEN fait un point sur le personnel, sur les absences actuelles (arrêts maladies) et prévisibles et sur l'organisation mise en place.

L'ensemble des points à l'ordre du jour ayant été traité, la séance est levée à 22h30.






Pour extrait, certifié conforme

Le Maire,



Philippe BAETEMAN

TABLEAU DES SIGNATURES

<p>Xavier PETIT</p> 	<p>Noël DIEU</p>	<p>Sylvie LEHOUX</p> 
<p>Chrystelle GARDIEN BAETEMAN</p> 	<p>Emmanuel FAROUX</p>	<p>Sébastien DUVAL Absent et excusé</p> 
<p>Angéla VUACHET</p>	<p>Emilien DESCHAMPS</p> 	<p>Claude BORDIER Absent et excusé</p>
<p>Didier GENET Absent et excusé</p>	<p>Johanna REBOLLEDO LUCAS Absente et excusée</p>	